

David le Heu de Wilhem (1588-1658)
 edellyk en geleerd, geb. te Hamburg, studeerde
 te Leiden en te Saumur, reide van 1617-1619,
 te in het Oosten, woonde enige jaren te Amstertam
 en was sedert 1631 Raad van den Prins van Orange.
 Hy huwde met Constantia Huygens, de zuster
 van Constantyn, die zelve veel geleerd had
 en by Descartes in hooge eekting stond. (Groot
 naar Pagh, Archief, 2^e serie, III 260.)

Van den heer van Leyden, Raad en
 Secretaris van haren Hoogheid, (te Leiden
 en Leyden)

Monsieur mon frere.

Vous scaurez peut estre qu'un vaisseau d'
 ostende a este contrainct par la tempeste de prendre
 port en la Merse pres de Rotterdam. L'Admirante
 a saisi le vaisseau et les gens et il y auroient
 deux cent quatre vingt ^{entre} soldats et matelots.
 Ils ont este traites par nos matelots et estoient
 pour s'en aller en Espagne à ce qu'il est d'iceluy. Cery
 de l'Admirante de Rotterdam ont envoye leur
 fiscal icy pour scavoir l'intention de Messieurs
 du Conseil d'Etat, lesquels leur ont respondy que
 ces Messieurs de l'Admirante ont leur instruction
 et les ordres, que cela ne regarde point la direc-
 tion du Conseil d'Etat. Le Roi d'Espagne a par
 ci devant publie franchise pour nostre nation
 en tout ses ports et havres. On est sur le point
 de conclure la paix. Quelques uns la tiennent
 pour seichement conclue, si on maltraite ces
 gens, cela pourra alterer les esprits et aggraver
 les affaires. Je scays fort bien ce que requiert
 l'interet de la maison de S. S. en ceste negotiation
 de la paix. Mais il peut estre recompense par des
 articles secrets. Tant y a que si S. S. trouve
 son compte par ces articles qu'il conviendrait
 peut estre user subtement de l'occasion presente
 ou au moins y apporter de la moderation. Vous
 scaurez que nostre Etat est assez divers et que
 ceux qui sont les plus obliges à faire leur devoir,
 ne s'en acquittent pas toujours le mieux, que beaucoup

WP.
L'obédience aux brélens Th.

d'accident peuvent naître inopinément, lesquels n'estant bien gouvernez peuvent produire un monde de misères et desolations. C'est pourquoy se desvovois font que son Altesse vouldes demeurer ici au prendre les plaisirs ici aux environs pour profiter les occasions.

Et Dordrecht il y a eu une émotion populaire contre le magistrat et principalement contre la maison de Pincen et leur alliez, lesquels ont toute l'autorité et les charges de la ville et ici en la Haye en tous les collèges. Peu a fallu qu'on n'aye racé la maison du Bourgm^e de l'ath. L'occasion de ce tumulte est que l'advocat, Walend qui estoit banni a esté rappellé sous main et le trouva appuyé et protégé en la ville par les Ghildens et que ceux se plaignent de l'usurpation de leurs privilèges et approuvent la cause et aussi ce semble les procédures de ce Walend et sous main ceux qu'on appelle Sut. Rant feroient aussi cest homme qui est de leur corps. Le Bourgmestre de l'ath a voulu faire prohibition des conventuels des gens de métier sous peine de la vie. Cuy l'obédience n'ont ils peurent s'assembler pour consulter sur leurs privilèges, libertés et intérêts &c. Et ceci ils sont allé plus avant et ont fait retourner led. Walend &c. La Cour de Hollande y a envoyé Messieurs Redel & Cromon comme commissaires pour appaiser les troubles susdits. M. Dorp y estoit aussi député, mais à cause de la grande maladie de sa femme (fille de M. Vosbergen) il a esté excusé. On dit que les Ghildens ont donné ordre que 14 musquetaires doivent protéger ledit Walend contre la force du magistrat ou plishost du Bourgmestre. Car ils prétendent que selon leurs coutumes on ne doit procéder contre un bndict qui avec et par l'advis de ceux dudit conseil (du bndict, raedt) auquel led. Walend est membre. Je laisse cette histoire et suis obligé de vous dire que je n'ay rien pu faire à l'apacit ni mesme Messieurs les commissaires d'Hollande et d'Utrecht avec

Mons. de Frederode, parague le d. Legin. ce
poste en boiscerin et comme agent droit et
supreme autorite sur la riviere Leeke et sur
le sommet de la digue de Jaersvelt comme vous
verrez plus clairement par le verbal que je vous
enverray. J'estime avoir dignement tout tenu
les interets de nostre maistrie et je pense que tous
ces Messieurs ne donneront cette attestation
avec loye si les en requiert. Mais j'ayme plus tost
qu'auc de leur chef et propre mouvement en soient
ce qu'ils en jugent quand par occasion ils en
ont sujet de parler. Vous excuserez cette haste
comme estant cauee par l'impresion de part des Messieurs
Mess. d'Ambarpad. Joachini arriva hier ici à
la Haye avec son train et le petit cousin Tranchant
son est venu avec lui. M. Vosbergen nostre collegue
est gravement malade en la maison près de
Rycuryk. Le S. R. demeure encore long temps
à se battre aux champs je vous prie que les Messieurs
soyent chargés de m'advertir de leur depart pour
vous pouvoir advertir de ce que j'aymy estre recevoir
au service de S. A. sur ce je demeure

Monsieur mon frere

Poste très h. et très obéissant serviteur et frere

D. de Willhem.

A la Haye ce 24 de Septemb.

1647.

Monsieur mon frere,

J'estime estre de mon devoir de vous advertir
que les excoptions populaires ne cessent mesmes
dans la ville de Dordrecht. Messieurs Dedel et
Bromon vont aller là sans avoir aucune autorisa-
tion ou commission de la cour in scriptis. A raison
de quoy ils n'ont esté traités comme commissaires
de la cour, ainsi ont esté negligés. ne quid gravius
id est verius dicam. Mais on leur a envoyé leur
commission d'ici pour s'informes contre les
chefs des mutins et les faire emprisonner à
ce que j'entend. Messieurs les concilliers deputés
d'Hollande envoient presentement deux de leur
corps vers S. A. pour la supplicie de retourner à
la Haye. Vous ne scauriez croire, Mon frere,
comme on murmure ici de ce que S. A. s'éloigne